

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2005/000519**
n° de gestion : **1985D00360**
n° SIREN : **334 213 790 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 05/11/2004 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SCP DE COMMISSAIRES AUX COMPTES GOURGUE ET ASSOCIES société civile
professionnelle

4 rue Paul Valerien Perrin 38170 Seyssinet -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 23/05/2002 (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :
modification relative aux dirigeants d'une société de personnes

SCP DE COMMISSAIRES AUX COMPTES GOURGUE ET ASSOCIES

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE

AU CAPITAL DE 256 114 EUROS

SIEGE SOCIAL : 4 RUE PAUL VALERIEN PERRIN

38170 SEYSSINET-PARISSET

334 213 790 RCS GRENOBLE

**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNION DU 23 MAI 2002**

L'an deux mille deux
Et le vingt trois mai à dix neuf heures,

Les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Jean GOURGUE, propriétaire de.....	1 650 parts
- Monsieur Jean Christophe GUINET, propriétaire de	150 parts
- Monsieur Christophe Mathieu SUSZYLO, propriétaire de.....	600 parts
Monsieur Sylvain DOSSE, propriétaire de	600 parts
TOTAL.....	3 000 parts
sur les trois mille (3 000) parts composant le capital social.	

Monsieur Jean GOURGUE préside la séance en qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus des trois quarts des parts sociales.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- - le rapport de la gérance à l'assemblée,
- - le texte des résolutions proposées.
- - Le projet de cession de parts sociales,
- - Le projet des statuts modifiés

Il déclare que les documents ont été communiqués aux associés dans les conditions et délais prescrits en vigueur.

Puis Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- • Nomination d'un nouveau co-gérant.
- • Pouvoirs pour les formalités

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première Résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de nommer en qualité de co-gérant :

- Monsieur Sylvain DOSSE, demeurant à 38180 SEYSSINET PARISSET 4 rue Paul Valérien Perrin

à compter de ce jour et pour une durée non limitée.

Monsieur Sylvain DOSSE exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les articles 18 et suivants des statuts.

L'Assemblée Générale prend acte que la rémunération du gérant sera fixée à une date ultérieure.

Cependant, Monsieur Sylvain DOSSE bénéficiera du remboursement de ses frais de déplacements et mission réception, engagés dans l'intérêt des affaires sociales, sur production de justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Monsieur Sylvain DOSSE, présent à la réunion, après avoir remercié les associés de la confiance qui lui est témoignée, a déclaré, d'une part, accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et, d'autre part, n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptibles de lui interdire l'exercice de ces fonctions.

Deuxième Résolution :

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur des présentes ou d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président Monsieur Jean GOURGUE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Gourgue', is written over two horizontal lines. The signature is stylized and cursive.